

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3B

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 16 Avril. à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLIAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Vote du Budget primitif 2024 Ordures Ménagères

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. dépenses : 1 859 060.38 €

. recettes : 1 859 060.38 €

- investissement :

. dépenses : 1 928 424.04 €

. recettes : 1 928 424.04 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget Ordures Ménagères 2024,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 17/4/2024

Affiché le : 17/4/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3C

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024
Date d'affichage : 10 avril 2024L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 Avril à 18hLe Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAULT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Vote du Budget primitif 2024 Office de tourisme

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :
 - . dépenses : 267 766.35 €
 - . recettes : 267 766.35 €
- investissement :
 - . dépenses : 30 600.00 €
 - . recettes : 30 600.00 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2024,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le : 17/4/2024
Affiché le : 17/4/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3D

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 avril à 18hLe Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE

Absents : Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif Transport A la Demande 2024

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. dépenses : 30 466.88 €

. recettes : 30 466.88 €

- investissement :

. dépenses : 00.00 €

. recettes : 00.00 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2024,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/4/2024

Affiché le : 18/4/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3D_3D

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 avril à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE

Absents : Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement au Budget Transport A la Demande 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu le même code, en particulier son article L. 2224.2

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence facultative en matière de Transport ;

VU la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande conclue entre la Communauté de communes Larzac et Vallées et la Région Occitanie le 1er août 2019 couvrant la période allant du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 10 du 23 juillet 2020 portant création d'un budget annexe transport ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-3A du 16 avril 2024 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-3D du 11 avril 2023 portant adoption du budget annexe primitif « Transport à la demande »

Considérant que le budget annexe « Transport à la demande, s'équilibre à 30 466.88 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,

Considérant les contraintes liées à l'exploitation d'un service de Transport à la demande ;

Considérant dès lors que pour garantir l'équilibre budgétaire du budget lié au service public de transport à la demande, ce dernier doit recevoir une subvention d'équilibre du budget principal ;

Mr Richard FIOL, vice-président délégué aux finances de la communauté, précise alors qu'au titre de l'année 2024 qu'il y a lieu de verser depuis le budget principal de la Communauté vers le budget annexe « Transport à la demande » une subvention d'un montant de 13 000.00 €.

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 13 000.00 € depuis le budget principal vers le budget annexe Transport à la demande au titre de l'année 2024, du compte 65736221.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 24/04/2024

Affiché le : 24/04/2024

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20240411-20240416_1_3D3D-DE
Reçu le 24/04/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3E

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024
Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 Avril à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Vote du Budget primitif ZA Millau Larzac 2024

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

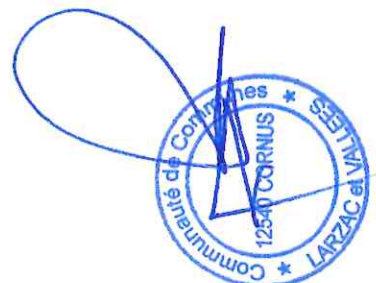
- fonctionnement :
 - . dépenses : 1 670 243.84 €
 - . recettes : 2 154 492.83 €
- investissement :
 - . dépenses : 1 682 243.84 €
 - . recettes : 1 682 243.84 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2024,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le : 18/04/2024
Affiché le : 18/04/2024


Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget zone d'activité Millau Larzac	2023
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31	
Nombre de membres présents : 24	
Nombre de membres exprimés : 26	
VOTES :	
Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	34 635,53
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	34 635,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-12 338,71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	12 338,71
AFFECTATION = C. = G. + H.	34 635,53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	34 635,53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 16/04/2024 et de la publication le 16/04/2024

A Cornus, le

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20240416-20240416_1_3EB-BF
Reçu le 30/04/2024

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3F

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 16 Avril à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLIAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Vote du Budget primitif ZA SAUCLIERES 2024

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. dépenses : 102 819.82 €

. recettes : 102 819.82 €

- investissement :

. dépenses : 136 404.91 €

. recettes : 136 404.91 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité-approuve le projet de budget primitif 2024,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/4/2024

Affiché le : 18/4/2024

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 16 AVRIL 2024_1.3G

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024
Date d'affichage : 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 Avril à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Vote du Budget primitif 2024 PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2024. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. dépenses : 15 000.00 €
. recettes : 15 000.00 €

- investissement :

. dépenses : 233 939.49 €
. recettes : 233 939.49 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

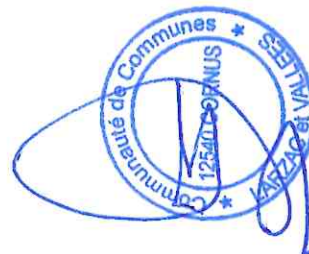
Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2023,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/4/2024

Affiché le : 18/4/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

Larzac et vallées

SEANCE DU 16 AVRIL 2024 _1.4

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 9 avril 2024
Date d'affichage : 10 avril 2024L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
Le 26 mars 2024 à 18h00Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°20231128_1_1 du conseil communautaire en date du 28/11/2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget intercommunal et ses budget annexes ordures ménagères, Office de Tourisme, Zones d'Activités Millau Larzac et Sauclières .

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour l'ensemble des budgets à la norme M57,
- Donner tous pouvoirs à M. le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Avec voix ; 26 pour, 0 abstention, 0 contre

- Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour l'ensemble des budgets à la norme M57,

- Donne tous pouvoirs à M. le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/4/2024

Affiché le : 18/4/2024

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



SEANCE DU 16 AVRIL 2024 / 1.5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	24	26

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 avril à 18h

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 9 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

Présents titulaires : **Stéphanie****ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Aurélie MASSON, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL****Pouvoirs** : Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Philippe MURATET à Christophe LABORIE**Absents** : Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC**Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations-**

En raison de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, il convient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application est défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des groupements de communes de plus de 3500 habitants.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions. Ainsi, il vous est proposé d'adopter les durées d'amortissements conformément à l'annexe jointe ;

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la CC Larzac Vallées calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1.

Le prorata temporis s'applique de manière prospective, à savoir uniquement sur les nouvelles acquisitions après adoption du référentiel M57. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata-temporis.

L'assemblée délibérante peut, par délibération, déroger à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur. Il est proposé, dans une logique d'approche par enjeux, d'amortir ces biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur ou égal au seuil de 1000 €, en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Pour les biens d'équipement, il est proposé d'amortir au prorata temporis à compter de l'émission du mandat.

S'agissant des subventions d'équipement versées, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par l'entité bénéficiaire, l'entité versante peut amortir la subvention d'équipement à compter de la date d'émission du mandat pour les

financements d'acquisitions d'immobilisations et pour les financements d'immobilisations dont la construction est effectuée sur une période courte.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité:

- De fixer les durées d'amortissement conformément à l'annexe jointe à compter du 1^{er} janvier 2024
- D'adopter l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 à l'exclusion des biens de faible valeur qui restent amortis sans prorata temporis et en annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- de fixer le seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1000€
- d'amortir les biens d'équipement au prorata temporis à compter de l'émission du mandat.

Cette délibération abroge les délibérations antérieures prises sur les durées d'amortissement.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/11/2024

Affiché le : 18/11/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



**TABLEAU ANNEXE DUREE DES AMORTISSEMENTS
CCLV et budgets annexes**

Imputation pour information	Immobilisations imputation	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
INCORPORELLES			
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	PLUI	10
2031	Frais d'étude		5
2033	Frais d'insertion		5
204 terminant par 1	Subvention équipements	Biens mobiliers, matériel, études	5
20421	Subvention équipements personnes privés	Biens mobiliers, matériel, études	5
20422	Subvention équipements personnes privés	Bâtiments et installations	15
204 terminant par 2	Subventions équipements autres	Biens immobiliers et installations	15
204 terminant par 3	Subventions équipements Autres	Projets infrastructures	15
2046	Attribution de compensation d'investissement		10
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Autres	5
2088	Autres immobilisations incorporelles		10
CORPORELLES			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20
2132x	Immeuble de rapport		50
2135x	Installations générales, agencements, aménagements	Equipement et agencement, panneaux solaires (piscine, déchetterie, gymnase,)	15
2142	Construction sur sol d'autrui immeuble de rapport	Moules, ...	50
214x	Installations générales, aménagements	Moules, petite enfance, ...	15
21561	Matériel roulant	Matériel roulant	8
21578	Autres matériel et outillage de	Autre	6

	voirie		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Matériel des piscines	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Autres matériels	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Capteurs solaire thermique	15
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Déchetteries, aménagements	40
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Autres	10
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Aménagements service Ordures Ménagères	15
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Composteurs collectifs	5
2182	Matériel de transport	Voitures	7
21828	Autres matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3.5 tonnes, mini camion, remorques, benné	8
21838	Matériel informatique s	Petit matériel de bureau	5
21838		Gros matériel de bureau électrique ou électronique	10
21848	Matériel de bureau et mobilier	Petit matériel non professionnel	5
21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	Matériel professionnel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	Petit matériel non professionnel	5
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel professionnel électrique ou électronique	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipement de garage et ateliers	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs	15
		Biens dont la valeur est inférieure à 1 000.00 €	1